

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)



2D-DOC

KURTSEVA HANNA  
GROUPE SCOLAIRE JAURES  
4 ALL DE MADRID  
91300 MASSY

#### Vos références

Numéro fiscal (N) : 3063272920127

Référence du document : 24 B7 7923950 22  
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :  
GROUPE SCOLAIRE JAURES  
4 ALL DE MADRID  
91300 MASSY

Numéro FIP 910 41 45 7970039789 4  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 23/04/2024

#### Somme qui vous est remboursée

123,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.**  
**Vous serez remboursé à l'été 2024.**

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact et RDV »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 16 258  
**Nombre de parts :** 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>	<b>Enfant(1)</b>	<b>Total</b>
Salaires.....		16839		
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....			1493	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		16839	1493	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 1684		
Déduction minimale.....			- 495	
Salaires, pensions, rentes nets.....		15155	998	16153
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>16153</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>16153</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2	0
Montant de la réduction d'impôt.....				-
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2023 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2023 dû <sup>53</sup> :				0
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :.....				- 123
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....</b>				<b>- 123</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				123
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>				<b>16258</b>
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T	1				1			2.5

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

## Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....  
Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés  
Nets

**Déclar. 1**  
117  
105

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

**Déclar. 1**  
16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....  
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....  
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....  
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

4114  
+ 4114  
+ 4114  
+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16741